

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 VILLE DE DREUX

## ARRÊTÉ N° ARR2023-076

## DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté complétant le numérotage des immeubles sis en bordure de la rue d'Ethe Virton,

Le Maire de DREUX,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2213.28,

VU l'arrêté n° ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au numérotage d'un immeuble sis rue d'Ethe Virton,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le propriétaire dont il s'agit se verra attribuer le numéro suivant :

| Propriétaire   | Section cadastrale | Numéro attribué |
|--|--------------------|-----------------|
| Monsieur EL AYAT<br>7 rue d'Ethe Virton<br>28100 DREUX | AK n° 212 (lot B)  | 7 bis           |

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur général des services de la ville de DREUX, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de service de la police municipale et Directeur de la prévention et des risques urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques à ORLÉANS, Messieurs les Directeurs de la poste, de la Société ORANGE et de la Direction générale des finances publiques.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Fait à Dreux, le 26 JAN. 2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à l'occupation du  
domaine public

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
notification le

Sébastien LEROUX